

PERMIS DE FEU

MRC DE SEPT-RIVIÈRES

1166, boulevard Laure, Sept-Îles (Québec) G4S 1C4

Renseignements

Accordé à :

Adresse (lieu de résidence) :

Téléphone :

En vertu du règlement n°05-2005 règlement sur la paix, le bon ordre et la sécurité publique, ce permis est accordé à la personne mentionnée ci-haut.

Adresse (lieu du brûlage) :

Secteur :

Téléphone :

Date(s) et heure

Responsable :

Note (description de l'évènement) :

Autorisation MRC

Date d'émission

- ▶ Ce permis est délivré à condition que les règlements présentement en vigueur soient respectés.
- ▶ Ce permis ne remplace aucune licence requise par la loi, n'est valide que pour l'endroit mentionné ci-haut et n'est pas transférable.
- ▶ La personne responsable doit avoir ce permis en sa possession et l'exhiber à tout membre de la Sécurité incendie ou de la Sûreté du Québec qui en fait la demande.
- ▶ Le feu doit se faire lorsque les conditions météorologiques permettent de brûler sans incommoder les citoyens.
- ▶ Le requérant d'un permis de feu doit d'assurer de la présence constante d'un adulte à proximité du feu.
- ▶ **Seuls des branches, des arbres ou des feuilles mortes doivent servir de matière combustible pour alimenter le feu.**
- ▶ Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu.
- ▶ Les moyens nécessaires d'extinction du feu doivent être constamment disponibles et à proximité du feu.
- ▶ Le feu doit être soigneusement éteint avant que le ou les responsables ne quittent les lieux.
- ▶ Le site de l'évènement, y compris les cendres du foyer, doit être nettoyé dans les vingt-quatre (24) heures qui suivent la fin de l'évènement à défaut de quoi la MRC de Sept-Rivières peut y procéder ou y faire procéder aux frais du requérant.
- ▶ **Ledit permis est annulé lorsque l'indice d'inflammabilité de la SOPFEU est élevé ou extrême.** Il est de la responsabilité du requérant de vérifier cette information toujours disponible sur le site de la SOPFEU : www.sopfeu.qc.ca.
- ▶ **La Sécurité incendie de la ville de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières se réservent le droit à tout moment d'annuler ce permis.**